

question; par conséquent, ils n'ont pas droit à l'allocation familiale.

M. Gillis: Combien y en a-t-il dans cette situation?

M. Harrison: A l'Île-à-la-Crosse, il y a environ 130 enfants à cette école. Quand je suis passé par là, à Pâques, je me suis enquis de la situation et on m'a dit qu'une vingtaine d'enfants avaient quitté l'école afin que leurs parents puissent toucher l'allocation familiale. Cela semble assez étrange, si nous songeons au but pour lequel la loi sur les allocations familiales a été adoptée. Je ne faisais pas partie de la Chambre à l'époque de M. Mackenzie King quand cette loi a été édictée, mais autant que je sache M. King voulait ainsi assurer un niveau d'existence plus élevé, surtout dans le domaine de l'instruction, aux gens qui gagnent peu. Si je me méprends, j'aimerais qu'on me reprenne. En réalité, c'est le contraire qui est vrai. Le nouvel administrateur veut s'en tenir à la lettre de la loi; voici ce qu'il a écrit aux parents de certains enfants:

...dès que votre enfant retournera chez vous, dites-le-nous et nous pourrons reprendre le paiement...

...des allocations familiales. Au lieu d'insister, comme nous l'avons toujours fait, pour que les enfants fréquentent l'école afin d'obtenir les allocations familiales, dans cette région-là on insiste pour qu'ils restent chez eux afin de les obtenir.

Je me suis renseigné auprès du père Bourbonnais, directeur de la mission de l'Île-à-la-Crosse, et j'ai appris que 20 enfants ont déjà quitté l'école pour pouvoir toucher les allocations familiales. Le père Bourbonnais compte que d'autres suivront leur exemple. Dans la brochure polycopiée que les enfants publient là-bas trois ou quatre fois par année, il engage les parents à renvoyer leurs enfants à l'école après les vacances d'été. Qu'on me permette de donner lecture de quelques passages:

Après les vacances bien employées revenez en septembre. Venez nombreux préparer votre avenir. "L'instruction apportera la solution aux problèmes des Indiens" déclaraient certains chefs Indiens au ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, l'honorable Jack Pickersgill. Les Métis et les Indiens ont le même problème. La population du Nord augmente et continuera d'augmenter. Dès la prochaine génération, une petite partie seulement de la population trouvera sa subsistance dans la chasse, le piégeage et la pêche. Le grand nombre devra gagner sa vie par de nouveaux moyens, le travail minier, la coupe du bois, le travail dans les scieries et les bureaux ou il y en a qui deviendront infirmières ou institutrices. Tout cela exige une préparation qu'on obtient en fréquentant l'école régulièrement et en apprenant le plus possible.

La fréquentation du pensionnat pose actuellement un problème à cause des règlements relatifs aux allocations familiales.

[M. Harrison.]

Les parents sont responsables de leurs enfants et doivent participer à leur instruction. Malheureusement, il existe depuis quelque temps un malentendu et des enfants qui devraient être à l'école ne la fréquentent pas actuellement.

Son Excellence révérendissime Monseigneur Paul Dumouchel, O.M.I.,

...qui s'est rendu à Ottawa trois ou quatre fois, puis-je dire, à ce sujet...

...s'efforce, de concert avec les fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux, de faire de son mieux pour résoudre le problème et nous espérons que leurs efforts réunis seront couronnés de succès.

J'espère qu'ils réussiront car certaines de ces personnes sont privées de l'allocation familiale depuis 15 mois sous prétexte que l'établissement où sont les enfants ne leur demande que \$2.50 par mois alors qu'ils doivent payer \$5 par élève. Je crois que les gens de la mission savent mieux que les fonctionnaires de mon honorable ami le ministre, ce que peut payer la population de la région. Les Pères Oblats y sont depuis 160 ans. Or s'ils ne savent pas ce qui se passe dans cette région, j'ose dire que personne ne le sait. Pour ma part je connais très bien cette région et je connais intimement un grand nombre de ses habitants. Je m'y rends une ou deux fois par an. Je vois les gens et j'écoute le récit de leurs problèmes. Il n'y a pas la moindre possibilité qu'ils puissent payer cette somme.

Bien des députés ont parlé de l'augmentation des allocations familiales. Avant de les augmenter, il conviendrait d'abord de verser celles qui sont actuellement dues car une augmentation ne signifiera absolument rien pour ces gens. Une augmentation de 50 p. 100 ne vaudrait rien puisqu'un zéro affecté d'un coefficient de 50 p. 100 reste toujours un zéro. Qu'on le triple même et l'on n'est pas plus avancé.

On se heurte à des situations extrêmement difficiles, et il est intéressant d'en examiner quelques-unes, bien que je ne veuille pas lasser les honorables députés en parlant trop longtemps.

M. Blackmore: Vous ne nous ennuyez pas; allez-y.

M. Harrison: Je veux consigner quelques cas car une situation désespérée règne dans cette région. Je vous concède que ce n'est pas une région bien vaste et que sa population n'est pas très nombreuse, mais 130 enfants au moins en ont déjà souffert, et beaucoup d'autres en souffriront bientôt.

Je crois que c'est important. Je ne vois pas pourquoi un enfant canadien quelconque devrait être privé des allocations familiales surtout quand ses parents se trouvent au plus bas échelon de l'échelle économique.

Je ne vois aucune objection à l'évaluation des ressources pour l'octroi des allocations